

20 décembre 2010 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Weedon, dûment convoquée tel que stipulé à l'article 153 du code municipal, tenue au complexe municipal, lundi, le 20 décembre 2010 à 19h00.

Sont présents :

Monsieur le maire :	Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères:	Renée-Claude Leroux Lisette Bellemare Traversy
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton Julio Carrier Réjean Giard Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Lyne Gilbert, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19h00 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Travaux d'infrastructure 2^e Avenue
4. Entretien des trottoirs
5. Période de question
6. Levée de l'assemblée

2010-247 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

#3 **TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE 2^e AVENUE**

AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu de la firme Teknika HBA, en date du 16 décembre 2010, la recommandation de paiement # 4 pour les travaux effectués par Excavation Marchand & Fils inc.;

ATTENDU QUE ces travaux sont jugés conformes;

EN CONSÉQUENCE;

2010-248 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte la recommandation de paiement et autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim à verser à Excavation Marchand & Fils inc., la somme de 983 303,31\$.

Que le Conseil municipal recommande au MTQ d'émettre le chèque au montant de 598 934,15\$ à la Municipalité de Weedon pour la partie des travaux qui leur incombent.

CORRECTION D'UN PAIEMENT

ATTENDU QU' une erreur a été notée lors du paiement #2 fait à Excavation Marchand & Fils inc.;

ATTENDU QUE le montant de la recommandation de paiement qui aurait dû figurer dans la résolution no 2010-224 est de 483 767,30\$ et non de 455 102,28\$;

À CES CAUSES ;

2010-249

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de verser à Excavation Marchand & Fils inc. le montant de 28 665,62\$, lequel montant représente la différence entre le montant effectué lors du paiement #2 et le montant correspondant au décompte progressif #2 fourni par Teknika HBA.

#4

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas l'équipement nécessaire pour l'entretien hivernal des trottoirs;

ATTENDU QUE la Municipalité désire entretenir les trottoirs les plus utilisés dans la municipalité;

À CES CAUSES;

2010-250

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Monsieur Roger Fontaine, sur demande du responsable de la municipalité, procède à l'entretien hivernal des trottoirs de la rue St-Janvier et de la 2^e avenue, correspondant à une longueur totale de plus ou moins 6,8 km. Monsieur Fontaine est rémunéré au tarif de 75\$/ l'heure et fournit l'équipement nécessaire à cette tâche. La municipalité fournit l'abrasif.

#6

PÉRIODE DE QUESTIONS

#7

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2010-251

Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance extraordinaire à 19:10 h.

Lyne Gilbert

Directrice générale /
secrétaire-trésorière par intérim

Jean-Claude Dumas

Maire